

08/06/2020

## PRIME GOUVERNEMENTALE COVID19

Le 15 avril 2020, le Ministre de la santé a annoncé la création d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble des professionnels de santé (de 500€ à 1 500€ en fonction des départements les plus touchés) qui sera versée en mai 2020.

Cette prime fait l'objet de nombreux débats et crispations car plus d'un mois tard, nous n'avions aucun décret, aucune information sur les modalités... La grosse montagne, un décret pour le public est sorti mi-mai. Les autres secteurs (lucratif, médico-sociaux et associatif) étaient toujours en attente. Sous la pression des syndicats patronaux et de salariés, le ministre a fini par faire une déclaration écrite aux fédérations le 28 mai précisant que la prime sera versée de manière « symétrique » à ce qui a été prévu pour le public mais... on constate des notions de nombre de patients pris en charge, de salariés impliqués... Bien ambigu !! Les syndicats ont dû rappeler les engagements écrits du gouvernement et ont exigé une égalité de traitement avec le public !

**Le 5 juin 2020, il a été clairement établi que l'équité sera respectée et il nous est précisé que le financement de la prime se fera au mois de juillet via le versement de crédits AC exceptionnels par arrêté via les ARS sur le même modèle que ce qui a été fait pour le secteur sanitaire public (acompte de 70% des montants calculés et régularisation du solde à payer à la rentrée). Une instruction de la DGOS accompagnera le dispositif.**

**Il n'est pas prévu de publier un décret pour fixer des modalités supplémentaires sur l'octroi et les conditions de versement de la prime : les chefs d'établissement seront ainsi libres de fixer des conditions propres d'attribution (règles d'absentéisme ...).**

FO précise que lors du CSE CENTRAL du Groupe SOS Santé du 27 mai 2020, le DG (Mr Mickael Munier) a déclaré qu'il versera la prime fin juillet.

**FO a demandé à la Direction une ouverture de négociation afin de discuter de ces modalités d'attributions et de s'assurer d'un versement fin Juillet. Nous souhaitons nous assurer que les fonds soient bien reversés !!**

---

## SEROLOGIE

Vous êtes nombreux à attendre le test sérologique qui consiste en la recherche d'anticorps au virus (pour détecter s'il y a eu contact avec le virus). Les laboratoires sont capables de les réaliser depuis 3 semaines environ et nous attendions la codification de cet acte pour éviter un reste à charge. Depuis le 2 juin, **c'est pris en charge sur prescription** pour toute la population (sans prescription, c'est environ 12€ à la charge du patient).

**FO a demandé à la Direction d'informer les salariés et de mettre en œuvre un plan de dépistage pour les salariés souhaitant le réaliser. Malheureusement à ce jour, cette demande est restée lettre morte...**

# SECUR DE LA SANTE

Il s'agit d'une grande rencontre (par visioconférence) entre plus de 300 interlocuteurs (syndicats, directeurs d'hôpitaux et d'Ehpad, médecins libéraux,...), qui s'est ouverte le 25 mai, présidé par le Premier ministre. Des sujets importants notamment portant sur le financement des hôpitaux, la tarification, les organisations et les salaires y seront abordés.

Les revendications portées par FO Service Public et de santé concernent bien sûr les salaires et leur augmentation. « La reconnaissance qui sera apportée aux soignants se traduira, le Président l'a dit, dans les rémunérations, assurait le Premier ministre ce 25 mai indiquant que la revalorisation sera significative et qu'il s'agissait de préserver la motivation des personnels ».

## Enfin une reconnaissance par le salaire ???

Lors de l'ouverture du Ségur, FO a dressé un état des lieux sombre de la situation salariale. Le gel des traitements/salaires indiciaires a appauvri les soignants et a pesé lourdement dans l'attractivité des professions hospitalières.

La fédération FO-SPS revendique une augmentation générale des salaires pour l'ensemble des corps et grades présents à la fois dans le secteur hospitalier, médico-social, socio-éducatif, mais également dans le secteur de la santé privée. Pour FO, une vraie progression salariale ne doit donc pas concerner que les seuls soignants et ne peut être inférieure à une augmentation minimale de 300€ net, pour tous ! FO-SPS a souligné au passage qu'elle souhaite une négociation et non une concertation sur le sujet.

**Nous ne pouvons pas rester les bras croisés ! Il est nécessaire de montrer au gouvernement que les professionnels du secteur privé n'accepteront pas d'être les « dindons de la farce » !! FO a déposé un préavis de grève :**

**LE 16 JUIN 2020**

**Demandons l'ouverture immédiate de négociations et exigeons:**

- **Une prime de 1500 € pour tous**
- **De véritables augmentations salariales conventionnelles de 300 € net par mois.**
- **Amélioration de nos conditions de travail (matériel, planning, respect de la vie perso...)**
- **Des effectifs en nombre suffisant pour s'occuper correctement des patients**
- **Majoration des heures supplémentaires à 50 %**
- **La revalorisation et déroulement de l'ensemble des carrières**
- **Que tous les personnels soient testés**
- **Abrogation de la loi Urgence et des ordonnances visant à la destruction du Code du Travail et à porter atteintes aux libertés démocratique**

***Résister, Revendiquer, Reconquérir***